

FSU. Pourquoi une réforme des retraites aujourd'hui ? FSU.

Tout ce qu'on ne nous dit pas !

Le système de retraite français, un système de solidarité intergénérationnelle **UNIQUE EN EUROPE**

Mis en place par le Conseil National de la Résistance en 1946, c'est une composante de la Sécurité Sociale.

Géré par les **partenaires sociaux** puis avec l'État à partir de 1987

Financé par les **cotisations salariales et patronales + CSG** à partir de 1987

Son objectif : **améliorer les conditions de vie des retraités** (1/3 des ménages de retraités sont pauvres en 1970 contre moins de 1/10 en 2017, *INSEE 2019*).

Des **régimes complémentaires** ont été créés à la même période suite au refus des cadres d'intégrer le régime général de la Sécurité Sociale (régimes AGIRC-ARRCO).

Aujourd'hui, le système français permet un taux de remplacement élevé. La France affiche ainsi **l'un des plus faibles taux de retraités pauvres en Europe** (7,8% en 2017, *EUROSTAT*) juste derrière la Slovaquie.

« Un système **À BOUT DE SOUFFLE** » ?! (*B. Le Maire, ministre des finances, 02/12/2019*)

Le système actuel des retraites a subi de nombreuses refontes depuis 30 ans visant déjà à baisser les pensions :

1993

La pension est calculée sur les 25 meilleures années et non sur les 10 meilleures

2010

L'âge de départ est repoussé à 62 ans avec une décote de 1,5% par trimestre manquant

2014

Augmentation du nombre d'années de cotisation : 43 ans à l'horizon 2035

Le système actuel est accusé de **creuser le déficit de la Sécurité Sociale** alors même que le budget de celle-ci est **excédentaire de 11,7 milliards d'euros en 2019 !** C'est au contraire le gouvernement qui crée le déficit en utilisant l'argent de la Sécurité Sociale pour payer la dette d'État !

Quelle nécessité de mettre en œuvre une « **RÉFORME SYSTÉMIQUE DES RETRAITES** » **AU LIEU D'AMÉLIORER LE SYSTÈME ACTUEL ?** (*E. Philippe, 1^{er} ministre, 23/01/2020*)

2019 : 1,7 actif cotise pour la pension d'1 retraité.

MAIS LE PROBLÈME NE VIENT PAS DE LÀ :

→ **Car le PIB a été multiplié par 3,4 entre 1960 et 2017 et augmentera encore d'ici 2040** (*INSEE 2019*).

Si la richesse par habitant continue de progresser alors que le nombre d'actifs par retraités baisse on ne peut donc pas parler de problème systémique dans le financement des retraites.

→ **Par contre la baisse ou la stagnation des ressources que l'État reverse au système de solidarité est en revanche bien réelle** (allègement des cotisations patronales → manque à gagner de 52 milliards d'€ en 2019, coupes de la masse salariale dans la fonction publique alors que les fonctionnaires cotisent sensiblement plus que les salariés du privé, *rapport du Conseil d'Orientation des retraites - COR - 2019*).

La réforme des retraites : LES ÉLÉMENTS QUI QUESTIONNENT :

Un calcul a priori simple et juste : une cotisation de 10 € par mois pendant 43 ans en partant à 64 ans rapporte 0,55 € par mois de pension-retraite.

MAIS DES QUESTIONS :

→ **Une règle d'or** : « **le coût des retraites ne doit pas dépasser à l'avenir une limite équivalente à 14% du PIB** » alors que le nombre de retraités augmente. Ne pas augmenter les ressources liées aux retraites conduit à un décrochage universel des niveaux de pension.

→ « **une réforme plus juste ?** » : Calculer la pension sur l'ensemble de la carrière est moins avantageux que sur les 25 meilleures années puisqu'on prend en compte les périodes de bas salaires, voire d'inactivité .

→ « **assurant un minimum de 1000€ pour tous ?** » : à condition cependant de commencer à travailler à 21 ans et sans connaître de période de chômage, dans un contexte en plus où l'espérance de vie en bonne santé stagne autour de 63 ans et où la moitié des salariés est sans emploi à 57 ans.

→ « **où un euro cotisé donnera des droits, les mêmes pour tous ?** » : La valeur du point ne pourra pas baisser mais il sera toujours possible de la geler (le montant des pensions ne suivra alors plus l'inflation) ou d'augmenter la valeur d'achat du point (cf. articles 8 et 9 du projet de loi).

→ « **un système mettant fin aux inégalités et harmonisant les différents régimes ?** » : Le système actuel de retraite permet de réduire en partie les inégalités salariales de la vie active (INSEE, 2019). Au contraire, dans le système à point les inégalités sont maintenues. Les hauts salaires ne cotiseront presque plus au dessus de 10 000 € et leurs employeurs plus du tout, soit une baisse pour le régime des retraites d'environ 4,5 milliards d'€/an.

→ **Un système qui organise l'insécurité sociale** : la réforme va donc faire passer d'un système de PRESTATION DÉFINIE (je sais combien je paie et combien je gagne à la retraite) à un système À COTISATION DÉFINIE (je sais combien je paie mais pas combien je gagnerai à la retraite).

→ **L'ouverture vers une forme de capitalisation ?** Tout concorde à y penser, la récente légion d'honneur remise à J.-F. Cirelli, patron de la branche française de BlackRock, B. Le Maire baissant les taux d'intérêt du Livret A pour inciter les Français à « diversifier leurs placements » notamment dans des PER ou encore l'article 64 du projet de loi sur les retraites permettant aux assurances de proposer des systèmes de retraites supplémentaires collectifs ou individuels par capitalisation.

Pour une autre réforme des retraites : QUELLES ALTERNATIVES POSSIBLES ?

Pour financer des retraites dignes à tous, l'argent existe. Il faudrait :

Agir sur les SALAIRES et le CHOMAGE

- Hausse des salaires : **0 à 30 milliards d'€**
- Égalité salariale hommes/femmes : **6 milliards d'€**
- Agir sur le chômage puisque les chômeurs (6,5 millions) ne cotisent pas

Agir sur les COTISATIONS

- Suppression des exonérations
- Hausse des cotisations
- Contribution des revenus financiers
- Fraude aux cotisations sociales

→ **de 68 à 70 milliards d'€**

Agir sur la FISCALITÉ

- Stopper les cadeaux fiscaux
- Fraude fiscale
- extinction de la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale)

→ **de 109 à 129 milliards d'€**

AU TOTAL : de 183 à 235 MILLIARDS d'€